Date d'édition : 25/02/2025



Référentiel de Paye



201794

Complément indemnitaire annuel lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir

1. Identification

Code BJ	201794
Libellé bulletin de Paie	COMPLEMENT INDEMNITAIRE
Code PAY	1794
Libellé	Complément indemnitaire annuel lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir
Référence	201794
Libellé complémentaire	
Entité Ministère Direction	INTER - Interministériel
Chapitre RdP	Indemnitaire
Date d'entrée en vigueur de l'indemnité	01/06/2014
Date d'abrogation de l'indemnité	
Date de début de validité de la fiche	01/09/2017
Date de fin de validité de la fiche	

Lien(s) actif(s) vers la documentation

 $https://raw.githubusercontent.com/CISIRH/espace-noyau/main/Noyau\%20RH\%20FPE/4.\%20REFERENTIEL\%20DE\%20PAYE/2.\%20Barème\%20RIFSEEP/Barème_RIFSEEP.xlsx$

Commentaire

Arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat :

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000031119498

2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat	Article 1-4-5	RDFF1328976D
Circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel		

3. Conditions d'attribution

3.1 Populations

3.1.1 Populations éligibles

Date d'édition : 25/02/2025

S - Stagiaire

T - Titulaire

3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

Des arrêtés interministériels et ministériels désignent, les corps et emplois bénéficiaires.

En outre, un arrêté peut autoriser selon un tableau d'assimilation par grade le bénéfice à d'autres fonctionnaires de grade équivalent ne relevant pas d'un des corps ou emplois éligibles et en exerçant les missions

3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

Néant

3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Néant

3.5 Autres conditions

Néant

3.6 Conditions d'exclusion

Néant

4. Incompatibilités

Code BJ	Libellé BJ	Entité porteuse de l'incompatiblité	Incompatibilité	Type et N° texte	NOR
		INTER INTERMINISTERIEL	Partielle	Décret 2022-1455	PRMX2233017D
200676	IND.FORF.TRAV.SUPPL.	INTER INTERMINISTERIEL	Totale	Décret 2014-513	RDFF1328976D
201197	IND.FONCTION ET RESULTATS	INTER INTERMINISTERIEL	Totale	Décret 2014-513	RDFF1328976D

Commentaire

Le CIA est exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir, à l'exception de celles énumérées dans l'arrêté du 27 août 2015 (NOR: RDFF1519795A)

5. Modalités de liquidation

1 - CIA

5.1 Expression métier

Le complément indemnitaire est non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre

5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
	Le plancher et le plafond sont compris dans uen fourchette de 0 et 100 % d'un montant maximal par groupe de fonctions défini dans le barème

5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Annuelle	Versé en une ou deux fractions

5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Arrêté	

5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
OUI	Le bénéfice du complément tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir

Date d'édition : 25/02/2025

6. PAY

Information	

6.2 Description du mouvement

Indemnité versée par mouvement 22. Les rappels au-delà de 35 mois sont à codifier par mouvement 20 dans la limite des prescriptions en vigueur

Code indemnité	N°ordre	Date d'effet	Code paiement	Code taux	Donnée A	Donnée B	Type paiement
1794	00	01MMAAAA	1 ou 2				2
Complément indemnitaire annuel lié à l'engagement professionnel et	A titre indicatif		1 Payer 2 Ne pas payer			montant	Elément non permanent

Lien actif de l'Etat liquidatif

https://raw.githubusercontent.com/CISIRH/espace-noyau/main/Noyau%20RH%20FPE/4.%20REFERENTIEL%20DE%20PAYE/Z.%20Etats%20liquidatifs/EL_6_collectif_CIA.XLSX

6.3 ICA - Famille: NEANT

6.4 Autres informations

Elément soumis à l'impôt sur le revenu	Oui
Elément soumis à précompte Service Non Fait	Non
Elément soumis à précompte Jour de carence	Non
Elément saisissable	Oui